

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA13-30058-3 ET RCA09-C01-3, RÉOLUTION NUMÉRO PP-93, ORDONNANCES NUMÉRO OCA14-(B-3)-001-B, OCA14-(V-1)-001-B, OCA14-(P-1)-001-B, OCA14-(C-4.1)-003-B, OCA14-(RCA09-Z01)-001-B, OCA14-(C-4.1)-006, OCA14-(RCA09-Z01)-004 ET OCA14-(C-4.1)-007

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2014, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements, la résolution et les ordonnances suivants intitulés :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30058-3 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2014) (RCA13-30058) »

ET

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-3 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION, À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES »

ET**RÉSOLUTION NUMÉRO PP-93**

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL ISOLÉ SITUÉ AU 10004, BOULEVARD GOUIN EST, SUR LE LOT 1 508 787 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

ET**ORDONNANCES NUMÉROS OCA14-(B-3)-001-B, OCA14-(V-1)-001-B, OCA14-(P-1)-001-B, OCA14-(C-4.1)-003-B ET OCA14-(RCA09-Z01)-001-B**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation **amendée** des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2014.

ET**ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-006**

Cette ordonnance prévoit la mise à sens unique de la circulation vers le nord sur l'avenue André-Dumas entre les avenues Joliot-Curie et André-Ampère et la mise à sens unique de la circulation vers l'ouest sur l'avenue André-Ampère entre les avenues André-Dumas et Éva-Circé.

ET**ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(RCA09-Z01)-004**

Cette ordonnance autorise l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

ET**ORDONNANCE NUMÉRO OCA14-(C-4.1)-007**

Cette ordonnance autorise la fermeture de la voie de droite sur la 81^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Forsyth et modifie l'ordonnance OCA12-(C-4.1)-004 afin de remplacer le paragraphe traitant de l'installation des panneaux d'affectation de voies.

Ces règlements, cette résolution et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements, ordonnances et résolutions au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 8^e jour du mois de juillet 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut